

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

COMMUNE (S) DE LISBOURG (62134)

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

relatif : à la demande d'exploitation d'un Parc Eolien
comportant 5 aérogénérateurs et d'un poste de livraison
sur le territoire de la commune de LISBOURG, par le
S.E.P.E LE GROSEILLER

OBJET DE L'ENQUÊTE :

Demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien par
la S.E.P.F LE GROSEILLER

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE :

Arrêté n° 2019-117 en date du : 15 mai 2019

de Monsieur le Maire de :

de M. le Préfet de Pas de Calais (1)
 (1)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR désigné par le Président du Tribunal Administratif :

M. : Patrick DATHY

Profession : Consultant (EMGIE) retraité

Durée de l'enquête : 31 jours

Date d'ouverture : du : 17 juin 2019 au : 17 juillet 2019

| | | | | | | | |
|-----|---------------------|----|-------|--------|---|-------|--------|
| Les | lundi 17 juin | de | 9h00 | heures | à | 12 | heures |
| " | mercredi 26 juin | " | 16h00 | " | " | 17h00 | " |
| " | samedi 29 juin | " | 9h00 | " | " | 17h00 | " |
| " | vendredi 12 juillet | " | 16h00 | " | " | 17h00 | " |
| " | mercredi 17 juillet | " | 16h00 | " | " | 17h00 | " |

REGISTRE D'ENQUÊTE :

Comportant 10 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : Mairie de l'enquête

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Mairies concernées aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux.

RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Le commissaire enquêteur recevra le public : cf. ci-dessus durant les dates et horaires précités.

| | | | | | | | |
|----|--|----|--|--------|---|--|--------|
| Le | | de | | heures | à | | heures |
| " | | " | | " | " | | " |
| " | | " | | " | " | | " |

Cocher la case correspondante.

PREMIÈRE JOURNÉE

Ouverture de la permanence

Le mardi 17 juin 2019 de 9 heures à 12 heures

Permanence close à midi - Aucune visite ni contributions

OBSERVATIONS DE M.



Patrick DATHY

Deuxième permanence

Ouverture de la permanence

Le mercredi 26 juin 2019 de 14 heures à 17 heures

Fermeture de la permanence à 17 heures.

Observation de : —

- 1 visite

- aucune observation inscrite au registre.



Patrick DATHY

Troisième permanence

Ouverture de la permanence

Le samedi 29 juin 2019 à 9 heures

Fermeture de la permanence à 12 heures

3 visites, 2 observations inscrites au registre

OSWIND est le promoteur des projets concernant l'habitat

comme du terrain, mais à proximité des champs

No dit-on pas que cette société éprouve actuellement des difficultés financières, en particulier en Allemagne en

des plans de restructuration avec licenciements de personnels ?

La proximité des champs de fougères ne satisfait-elle pas à l'installation locale (avec un plan Fougères et champs de Caillou - Neuve)

Lisieux est fille de la Lys, un point d'origine
 par le terrain, développé par la fusion récente
 de OT Vallées et du Ternois. L'OT Vallées-Ternois
 mixte dans sa charte que "nos pays" doivent
 être source de renouveau pour les habitants
 des villes.

N'a-t-il pas l'être aussi, et en particulier
 par les autochtones ?

Comment apporter-ils leur science si elle
 est perturbée comme par une zone industrielle

Les éoliennes ne peuvent-elles pas être
 installées à proximité des axes autoroutiers
 qui sillonnent la France ; lors de la
 construction ou la refonte de cet équipement
 routes ?

Michel Feyer, Président
 Président actuel de l'A.S.P.D.C.B.A.C.E.

Quel dommage de gâcher de si beaux paysages ! Et quel dommage
 de mettre en péril la vie des très nombreux oiseaux qui vivent
 dans notre belle campagne !

Quel est le souhait de notre président des Hauts de France ? Monsieur
 Xavier Bertrand a souhaité l'arrêt des implantations d'éoliennes
 dans notre région ... message entendu début 2019

Mme PEERE DANIELLE
 84 Rue des Grosillies

Clôture de la tournée permanente

J'ai pris connaissance du projet d'implantation de 5 nouvelles ediennes à proximité de mon domicile et m'y oppose fermement.

L'impact visuel est considéré négligeable car il ne concernerait qu'un nombre limité d'habitations mais nous ne pouvons supposer d'être considérés comme quantité négligeable ou minorité silencieuse du village.

L'impact visuel est considérable, les antennes prévisionnelles étant déjà bien visibles.

L'écran végétal (bas haies) est éphémère, soumis aux saisons, susceptibles d'être taillé, abattu.

Qu'en est-il des chemins ruraux ? de notre faune ? de nos oiseaux ?

Ces ediennes vont être source de nuisances visuelles, auditives, esthétiques.

leur impact est néfaste pour ses riverains. Lorsque je lis le rapport, je m'interroge sur l'exactitude des données, la légitimité et objectivité (supervisé par le promoteur).

Je serai présente le 12 juillet pour en discuter.

M^e Hochart - rue du Bas de Ballon

Observation inscrite au registre onto la commune et la qualification

Permanence

Ediel DATHY

Quatrième permanence

Ouverture de la permanence le vendredi 12 juillet 2019 à 16h30
(retard d'ouverture de la mairie, mais la CE était là dès 16h00
n'a pas constaté de vote entre 16h00 et 16h30).

M. Hochart Amélie 41 Rue du Bis de Baillon à Lisbourg.

Après phase de connaissance de l'état descriptif de la Demande:

"Conscient du programme Pluriannuel de l'Énergie que le gouvernement élabore
je suis extrêmement opposé à ce projet qui est lancé sur une urgence et qui plus est à
ma porte !! Voici mes motifs et réflexions:

- Les Hauts de France est déjà le région N°1 en termes des raccordements
au 1^{er} trimestre 2019 devant le centre Val de Loire et de la Bourgogne - Franche Comté.
Ce qui prouve que le nombre d'Édennes est déjà largement suffisant dans notre Région
(Pourquoi ne pas se développer dans le Grand Est?)

- L'Éden ne compte que 6% de l'électricité consommée sur une année pluriennale.
Nous sommes les principaux impactés mais sans pour autant bénéficier d'un tarif d'électricité
plus faible!!

- Lisbourg - le brasseur n'est situé qu'à 10 Km de Tréves, sachant que le
prix d'Éden de Tréves est à saturation: 70 Édennes + 17 autorisées sur 16 sites
différents pour la société OSTWIND sur 120 Édennes embauchées pour cette même société
en France!

- la superficie cadastrale fait part de 372689 m² et implantation-exploitation
sur la totalité de la surface agricole? Surfaces agricoles encore en pleine exploitation actuellement.
Quid de nos terres arables (58% de son territoire dans le H^t de France). Cette part
est encore la plus élevée de toute la région de France mais jusqu'à quand?

→ les exploitations agricoles toutes formes de structures confondues ne cessent de baisser -4,5%
de 2012 à 2016 (Sources Agreste).

→ les surfaces agricoles perdues abn grasses que ces Édennes peuvent être implantées sur
des terres en jachère! (les parcelles concernées sont exploitées actuellement pour la culture de
blé tendre et orge (4^{ème} ou surface 13% de la production Nationale jusqu'à quand?))

- Nos traversées et chemins sont voués à disparaître.
L'élargissement du chemin de l'horizon va également causer de la perte d'habitats
aquatiques, mais aussi des eaux de pluie, accentuer l'épaissement des ruelles
historiques et les phénomènes d'érosion.

Par ailleurs, l'étude d'impact visuelle ne considère pas les maisons situées
au plus près des Éclimmes (photos prises de la rue principale et non de la rue du bois de Baillon)

- Ce projet est situé entre le bois de laigay et le
bois de Baillon (+ bosquet) donc la flamme en transit sera forcément touchée par les édicules.

- L'édicule 605 va se situer dans l'axe de transmission horizontale
entre notre domicile et le relais situé sur le château d'eau !! A quid de la végétation

- Les édicules végétaux sont éphémères et ne protègent pas du bruit !!

J'espère que mes oppositions et questions seront impartitalement remises au Préfet (seul juge
en la matière).

le 12/07/2019

Permanence dose à 17h30, 1 visite et 1 avis écrit au
registre

Cinquième permanence

Ouverture de la permanence le mercredi 17 juillet 2019 à 16h00
14h30.

Synthèse de nos observations : M^r & M^{me} Hochart Anthes
et Laetitia, 11 rue du bois de Baillon 62139
Lisbay - Le Gravelles - Feuilles 1 et 2 imprimées

Ayant pris connaissance du projet éolien et étudié les documents mis à notre disposition en mairie, nous voulions vous signifier nos réserves et inquiétudes quant à l'implantation des 5 éoliennes au groseillier. En voici les motifs :

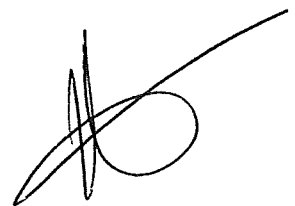
- Lisbourg-le Groseillier n'est situé qu'à une dizaine de kilomètres de Fruges. Le parc Éolien de Fruges est à saturation : 70 éoliennes + 17 autorisées sur 16 sites différents par la société OSTWIND sur les 120 éoliennes construites par OSTWIND en France ! Le phénomène d'encerclement n'est pas objectivement pris en compte dans l'étude car il ne considère pas le Groseillier mais uniquement le centre bourg, et il serait bien présent pour nous, riverains qui « contemplons » déjà celles de Beaumetz-les-aires, Verchin et Fruges, clignoter l'hiver et qui aurons bientôt une vision à 180° sur les dernières « élues ». Les Hauts de France sont déjà n°1 au palmarès des raccordements au 1er trimestre 2019 devant le centre Val de Loire et la Bourgogne Franche-Comté, ce qui prouve que le nombre d'éoliennes est déjà largement suffisant dans notre région. Pourquoi ne pas se développer dans le Grand-Est ?
- Les photos du projet présentes dans l'étude minimisent l'impact visuel de ces éoliennes. Preuve en étant que seules deux pages concernent les photos montages des principaux impactés et en plus, non dans leur rue - du bois de Baillon- mais à un carrefour plus distant-rue du groseillier-. En revanche de nombreuses photos inutiles sont présentes pour témoigner de l'absence de visibilité de ces éoliennes du cœur du village...Nous ne pouvons accepter d'être considérés comme une quantité négligeable, une minorité silencieuse. Quelle étrange équation que de réduire l'impact visuel sous prétexte que le nombre d'habitations concernées est « négligeable ». L'écran végétal dont il est question dans le projet est un écran éphémère, soumis aux saisons, et privé en plus : ces haies sont susceptibles d'être taillées, ces arbres, abattus par leurs propriétaires.
 Nous sommes venus trouver quiétude dans cet écrin de verdure il y a 13 ans. Travaillant en ville, bravant l'exode rural, nous effectuons plus de 250 km chaque semaine pour jouir de cette quiétude sonore et de cette beauté paysagère. Avant notre achat immobilier nous nous sommes instruits sur les éventuels projets de développement, en particulier éoliens. On nous a rassurés...faussement ! Aujourd'hui nous nous sentons trompés. Combien de temps entendrons-nous encore le chant de ces oiseaux ? Combien de temps profiterons-nous de ce silence champêtre ? Combien de temps bénéficierons-nous encore de cette vue vierge, rurale et naturelle ? Qui prendra en compte et en charge cette dépréciation foncière de notre ferme ? Sportifs et amoureux de la nature, nous foulons chaque semaine ces chemins ruraux qui deviendront bientôt de larges boulevards de 5 m de largeur. Ne devons-nous pas considérer les phénomènes de retenue d'eau, de sécheresse, de nappe phréatique, d'érosion (région particulièrement touchée). Nos chemins sont-ils donc voués à disparaître et notre campagne à s'éteindre ?
- Si nous sommes conscients des besoins de notre pays en énergie nouvelle, force est de constater que l'Éolienne ne compte que 6% de l'électricité consommée sur une année glissante (6% seulement sans que les consommateurs locaux puissent bénéficier de tarifs réduits!) Quels intérêts alors pour les biens locaux directement impactés ?

Courrier n°1

11.

- . Beaucoup de régions luttent pour sauvegarder leurs terres agricoles, que penser de la superficie cadastrale concernée soit 372 689 m² au détriment de la surface agricole encore en pleine production à ce jour ! Quid de l'importance des terres arables ? Cette part est la plus ciblée de toutes les régions françaises mais jusqu'à quand ? Les exploitations agricoles toutes formes de structure confondues ne cessent de baisser -4,5% de 2010 à 2016 (sources :agreste.agriculture.gouv). Paradoxalement les parcelles concernées par ces projets (n°499-500, 524, 272) sont des parcelles utilisées pour la culture de céréales. Notre région est spécialisée dans le blé tendre et l'orge (1ère en surface comme en production) : 19% de la production Nationale, pour combien de temps encore ?
- Nous estimons que l'étude ne considère pas pleinement le lieu d'implantation, car celui-ci est situé juste entre deux bois (bois de Baillon/bosquet et Bois de Lugy) riches en faune, refuges et migrations. (lièvres, biches, rapaces...dont nous contemplons la liberté et l'évolution). A ce titre l'étude nous parle de « bridage » !? Ce principe n'est pas un principe de précaution : il est basé sur un taux de mortalité! Pourquoi implanter des éoliennes et en réduire leur vitesse après constat ? Il suffit de limiter tout simplement leur implantation...
- Enfin l'étude d'implantation de l'Eolienne GR05 fait fi de la liaison internet Hertzienne (que nous avons eu grand peine à obtenir en réseau de notre faible couverture). Internet n'est à notre domicile pas une source d'évasion, de loisirs mais indispensable à nos professions respectives. Et nous nous demandons encore pourquoi nos campagnes ont-elles si peu d'attrait ? Interrogeons-nous plutôt sur les raisons qui nous poussent à les quitter...

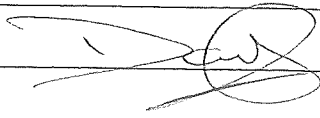
Nous ne sommes pas des Cervantes et nous ne nous battons pas contre ces moulins à vent, nous en appelons au bon sens, à la réflexion sur les tenants et aboutissants de tels projets, au réveil des consciences et à la préservation de nos espaces ruraux.



Fermeture de la permanence à 17 heures

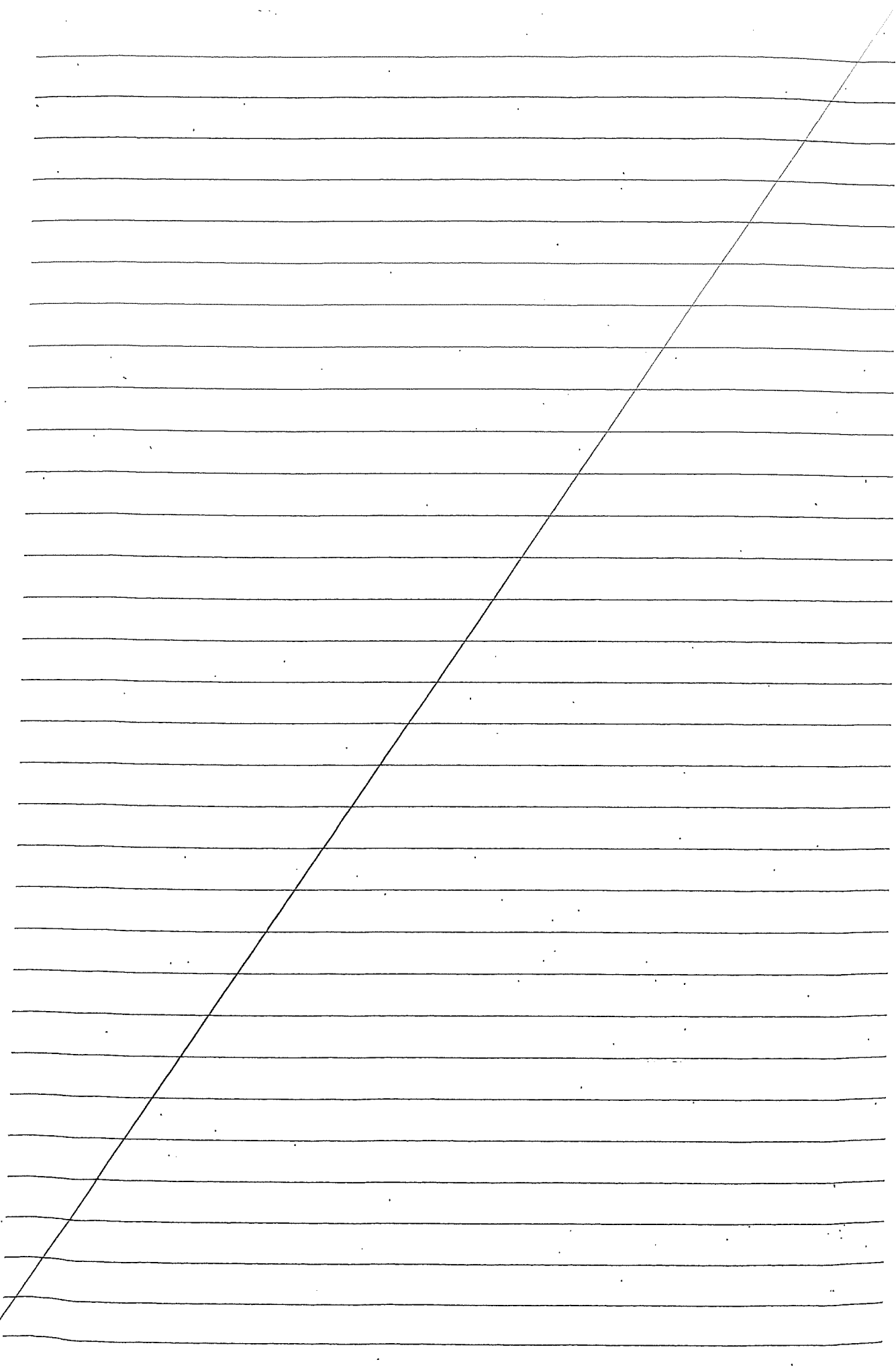
- 2 visites

- 1 courrier annexé au registre



Pauline DETHY

8



21 - 1/2

Le mercredi 17 juillet 2019 à 17 heures _____.

Le délai d'enquête étant expiré,
je, soussigné, Patrick DATHY, déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant 31 jours consécutifs,
du 17 juin 2019 au 17 juillet 2019,
de _____ heures _____ à _____ heures _____
et de _____ heures _____ à _____ heures _____ *sur page 1*

Les observations ont été consignées au registre par 3 personnes
(pages n^{os} 2 à 8).

En outre, j'ai reçu 1 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du 17 juillet 2019 de M. et Mme HOCHART
identique "courrier n°1"
2. - Lettre en date du _____ de M. _____
3. - Lettre en date du _____ de M. _____

21: 28